



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
Groupe Gfi Informatique
<http://gfi.fieci-cfecgc.org>
cgcgfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

Sommaire	
page 1	3 ^{ème} tour des élections CSE
page 2/3	appel à candidatures
page 4	divers faits
page 5	divers faits suite
page 6	agenda
page 7	coordonnées

N° 235 – 30 Avril 2019

* Représentativité

C'est la mesure d'audience des syndicats de l'entreprise, pour chaque cycle d'élections professionnelles (2019 - 2023 pour l'UES Gfi).

Un syndicat doit franchir le seuil de 10% du total des voix du 1^{er} tour de toutes les élections CSE titulaires pour être représentatif donc siéger à la table des négociations, là où se jouent les évolutions sociales dans l'entreprise.

Il doit aussi franchir ce seuil au niveau de chaque CSE pour y désigner un ou plusieurs délégués syndicaux selon l'effectif, disposant de moyens et d'heures de délégations pour aller à la rencontre des salariés.

Représentativité de la CFE-CGC, issue du 1^{er} Tour 2019 des élections Titulaires des CSE :

IDF : 20,3%

Est : 10,4%

Auvergne-Rhône

Alpes : 13,6%

~~Sud-Ouest : 9,8%~~

(scrutin annulé)

Méditerranée : 6,8%

Nord : 8,4%

~~Grand-Ouest : 9,9%~~

(Scrutin annulé)

Gfi Progiciels : 35,0%

Elections des CSE : 3^{ème} tour dans Gfi Informatique Grand Ouest et Sud Ouest !



Ainsi, le juge l'a décidé : l'incident majeur qui s'est produit le 19 février 2019 (blackout complet du dispositif de vote électronique pendant 1H15, à moins de 2H de la clôture du 1^{er} tour des élections des CSE de l'UES) a bien eu pour conséquence de priver la CFE-CGC de sa représentativité* dans les établissements Grand-Ouest et Sud-

Ouest. **Par une coïncidence inattendue, elle lui avait échappé d'une seule voix, dans l'un et dans l'autre !**

Face à un tel cas d'école, le juge pouvait-il fermer les yeux sur une situation où plusieurs centaines de salariés avaient été privés de leur droit de vote ? Pouvait-il décider autre chose que d'annuler les scrutins dans ces deux établissements ?

Certainement pas !

A défaut, c'eût été faire bien peu de cas de cette liberté fondamentale du droit de tout salarié, de pouvoir exprimer son vote lors des élections professionnelles.

La CFE-CGC y est profondément attachée : ne pas le défendre aurait été indigne de notre Organisation syndicale.

Dans cette situation, on s'étonnera que SOLIDAIRES Informatique (ex SUD Groupe Gfi) s'oppose avec virulence au droit de la CFE-CGC d'être représentative : leurs adhérents et leurs sympathisants seraient-ils sectaires au point de refuser le pluralisme syndical, voire de le craindre ?

Comment se fait-il que ces experts en leçons de « Démocratie » soient restés indifférents face au grand désordre observé mais soigneusement dissimulé aux yeux des 10.000 salariés de l'UES par une Direction, avant tout soucieuse de son image ?

Sans doute la Direction s'attendait-elle à moins de pugnacité de notre part : son avocate, bien connue de tous les représentants syndicaux qui accompagnent leurs collègues devant les tribunaux de Prud'hommes, aura tenté comme d'habitude, à grands renforts d'effets de manche, d'impressionner le juge. Mais, cette fois-ci, cela n'a pas fonctionné : la mécanique des arguments de mauvaise foi s'est enfin enrayée.

A contrario, le dossier défendu par l'avocat de la CFE-CGC, fondé sur des reconstitutions graphiques parfaitement chiffrées du nombre de votes, 1/2H par 1/2H tout au long des 7J de scrutin, ne laissait pas de place au doute.

Certes, il résulte de ces deux annulations, l'obligation de procéder à de nouvelles élections. Il est tout à fait possible de les organiser avant l'été. Dans cette attente, les anciennes instances (CE, DP et CHSCT) sont prorogées ce qui permet une continuité rassurante pour les 2300 salariés concernés.

Des esprits chagrins pourraient s'offusquer de cette péripétie, mais la CFE-CGC ne saurait quant à elle, faire un tri entre les droits des salariés qu'il faudrait défendre et les autres qui le mériteraient moins !

Elle vient de faire la preuve de sa capacité à mobiliser tous les moyens de son infrastructure syndicale au service des salariés : ce que nous avons fait aujourd'hui, nous le referons demain, en défense d'autres droits bafoués.

Nous ne décidons pas des circonstances qui se présenteront. Nous agissons lorsque les circonstances l'imposeront. Tel est notre fil conducteur.

Ceux qui nous ont fait confiance ont toujours eu gain de cause.

Contacts :
Alina Tortochaut :
0683094192
Pascal Houssin :
0698384155
Michel Gaudron :
0629639002

APPEL À CANDIDATURES ÉLECTION DES CSE Gfi Informatique Grand Ouest et Gfi Informatique Sud Ouest



Annulées par le juge, le 25 avril 2019, les élections de 2 CSE : Gfi Informatique Grand Ouest (1500 salariés, 22 Titulaires et 22 Suppléants) et Gfi Informatique Sud Ouest (800 salariés, 15 Titulaires et 15 Suppléants) vont se dérouler de nouveau d'ici quelques semaines.

Pour que toutes les agences, tous les métiers et toutes les catégories d'âge soient représentés, dans le respect de la répartition (Hommes/Femmes) observée dans l'entreprise, nous comptons sur votre engagement.

L'entreprise vous appartient autant qu'aux actionnaires car vous mettez à son service vos compétences et votre temps. Sans ces deux composantes, l'entreprise n'existerait pas ! Alors, pourquoi ne pas les employer aussi au service de la défense et de la progression des droits collectifs et individuels des salariés ?

La **CFE-CGC** vous offrira les moyens complémentaires pour exercer avec efficacité votre mandat, parmi lesquels :

- ✚ La formation, via notre Centre de Formation Syndicale **CFE-CGC**, jusqu'à **12 jours par an, salaire maintenu** (le seul point positif des Ordonnances Macron !) : droit du travail, analyse des comptes de l'entreprise, prévoyance et mutuelle santé, sécurité et conditions de travail, mais aussi des séminaires de développement personnel...
- ✚ Un **service juridique chevronné** (y compris pour la vie privée),
- ✚ L'intégration dans un **réseau de contacts inter-entreprises Branche SYNTEC et interprofessionnels** (entreprises hors Branche SYNTEC) avec notamment des réunions mensuelles y compris en régions,

➡ **Le partage du réseau CFE-CGC du Groupe Gfi** afin de lancer rapidement des actions en interne, face à des situations qui pourraient déraiser (exemples : périodes d'intercontrat qui durent, déplacements excessifs, absence d'augmentation de salaire, primes d'objectif réduites ou supprimées, mauvaises conditions de travail, manque de formation professionnelle, pression excessive résultant de méthodes de management inadaptées, difficultés dans la prise de congés ...),

✚ ...

Depuis son implantation en 2001 dans le Groupe Gfi, la **CFE-CGC** a construit une équipe pluridisciplinaire, soudée et conviviale, dont la combativité et la fermeté sont reconnues et appréciées par tous les salariés qui lui font confiance.

Les résultats du 1^{er} tour du 19 février 2019, ont mis en évidence une progression de la représentativité nationale UES de la CFE-CGC de près de 2 points par rapport à 2015. Néanmoins nous ne sommes pas encore représentatifs dans le Grand Ouest et le Sud Ouest ! **Tout l'enjeu de la présente élection est de le devenir !**

Chaque jour, nous serons à vos côtés, à l'écoute des spécificités de chacun, combatifs et constructifs, pour la défense de vos intérêts !

**TAM et CADRES,
REJOIGNEZ LA CFE-CGC:
SOYEZ CANDIDATS !**



APPEL À CANDIDATURES
ÉLECTION DES CSE
Gfi Informatique Grand Ouest et
Sud Ouest



Vous hésitez encore à être candidat (e) ?

La CFE-CGC répond aux 7 questions que vous vous posez

2 - Vous n'avez pas le temps ?

C'est sûr, le temps est difficile à trouver, mais la **CFE-CGC** vous aidera à aménager votre temps syndical.
Et, à l'inverse, en tant que salarié, lorsqu'on est confronté à une difficulté, on est heureux de trouver un délégué syndical qui prend le temps de nous aider.

4 - Ça va nuire à ma carrière

La seule chose qui puisse nuire à une carrière, c'est le manque de compétence ou la faute professionnelle.
Si vous vivez honnêtement votre appartenance syndicale comme c'est la règle à la **CFE-CGC**, personne ne vous en fera grief.

6 - Je traite directement avec ma hiérarchie

Tant mieux ! Mais il se peut que la hiérarchie en question refuse de vous écouter ou vous écoute sans vous entendre
Rappelez-vous que l'union fait la force !



7 - Les Syndicats sont politisés

Pas la **CFE-CGC**, qui défend les intérêts professionnels (individuels, collectifs) et sociaux des salariés qu'elle représente, hors de toute considération politique, philosophique et religieuse.

1 - Vous n'osez pas vous engager ?

Pour nous, l'engagement syndical, c'est : ne pas subir en silence et former un collectif de salariés qui se donne les moyens d'agir ensemble dans les situations quotidiennes de travail. Cet engagement est à la portée de tous.

3 - Les Syndicats sont ringards !

Vous pensez que les Syndicats ne sont pas adaptés aux problèmes de notre époque.
Alors, rejoignez-nous et venez changer choses !
Comment ? En adhérant en nombre mais aussi en vous présentant aux élections des CSE. Ainsi vous donnerez de la force à vos idées et pourrez changer ce que vous trouvez « ringard ». Vous voulez changer les choses ? La **CFE-CGC** aussi !

5 - Les syndicats sont trop mous

Ce n'est pas dans nos habitudes de croire aux contes de fées, d'attendre que les choses se passent ou d'être dans la contestation violente. A la **CFE-CGC**, nous voulons construire, dialoguer et proposer de réelles solutions alternatives.

**Les années qui viennent,
à commencer par 2019,
s'annoncent passionnantes sur tous
les sujets sociaux.
C'est véritablement LE moment de
franchir le pas et d'en être acteur.
Saisissez l'occasion des élections
professionnelles dans l'UES Gfi,
soyez candidat (e) avec la CFE-CGC !**



Divers Faits...

Participation des salariés aux bénéfices 2018 : combien ?



Les années se suivent et le dispositif de Participation ne s'améliore pas, voire empire ! Dans les comptes 2018 de Gfi qui viennent d'être transmis au CCE en prévision de sa réunion du 22 mai où le PDG devrait les présenter et les commenter, **la ligne « Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise » n'existe tout simplement pas : les salariés n'auront donc rien du tout !**

Comme le dit le PDG avec une morgue incomparable et une mauvaise foi du même acabit : « c'est la faute à la formule » ! On connaît la ritournelle qu'il nous chante depuis 10 ans.

Quant à changer la formule, toutes nos propositions ont été refusées jusqu'à maintenant.

En revanche la formule de calcul des dividendes semble beaucoup plus intéressante : elle permet en effet de distribuer environ 10M€ chaque année aux actionnaires, plus précisément au **qatari Mannai seul**, puisqu'il détient 100% du capital de Gfi depuis quelques mois .

Les TUP (fusions de diverses filiales notamment Gfi IP dans Gfi Informatique) survenues en fin année 2018, ont porté le coup de grâce au dispositif de Participation : les **700K€** de Participation habituellement générés par Gfi IP ont disparu ...puisque Gfi IP a été dissoute dans Gfi Informatique. La **CFE-CGC** avait fermement dénoncé cette situation dans sa lettre n° **218 du 30/11/2018** et demandé une mesure compensatoire.

Le PDG en avait refusé le principe **mais s'était engagé à proposer à son actionnaire d'examiner la mise en place d'un dispositif de type Intéressement collectif** : à l'heure où nous écrivons ces lignes, il ne semble pas que Mannai ait décidé quoi que ce soit en ce sens !

Encore une promesse de Gascon ? à suivre

La CFE-CGC gagne en appel contre la Direction, dans le dossier de Pierre ROI pour discrimination syndicale !



Le **24/11/2016** le Conseil des Prud'hommes condamnait Gfi IP à verser à **Pierre ROI Délégué syndical CFE-CGC**, des

dommages et intérêts au titre d'une discrimination syndicale qui durait depuis janvier 2009 (situation d'intercontrat prolongé et totalement injustifié, blocage salarial, etc)

Le **15/12/2016** la Direction interjetait appel de cette décision.

Le 22/01/2019 la cour d'appel confirmait l'essentiel du jugement de 1^{ère} instance et condamnait Gfi au versement de lourds dommages et intérêts.

L'efficacité et la ténacité de la **CFE-CGC** soutenue par son infrastructure juridique ont permis d'atteindre ce **résultat remarquable**. **Nous avons déjoué les pièges tendus par la Direction. Mais surtout, notre cause était profondément juste. Le juge ne s'y est pas trompé.**

Mission handicap : quels avantages versés aux salariés porteurs de handicap ?



Enfin c'est fait (ou presque) : les salariés RQTH recevront **300€** par an, en chèques CESU,

indépendamment de la date anniversaire du renouvellement de leur situation auprès de la MDPH (**NB** : sous réserve qu'ils en fassent la demande en octobre).

Les 2 représentants **CFE-CGC** dans la commission de suivi (**Katia Lespine et Daniel Esse**) ont dû monter au créneau pour que tel soit bien le cas ! En effet, la Direction souhaitait attribuer les CESU au moment du renouvellement de la situation de handicap auprès de la MDPH. Or cette périodicité est variable : elle est très longue pour les handicaps lourds (plusieurs années) et plus courte dans les autres cas. Cela aurait donc pénalisé ceux qui ont un handicap lourd et qui ont encore plus besoin de ce type de soutien !

La CFE-CGC, très attachée à l'amélioration concrète des conditions de travail des salariés porteurs de handicap, espère que d'autres mesures très concrètes suivront !

Divers Faits...*suite*

Rémunération variable (PO ou Primes d'Objectif) : toujours l'arnaque ?



Dans notre lettre n° 222 datée du 30 mars 2018 (il y a tout juste un an) nous posions déjà la question !

Tant il est vrai que les sommes qui devraient revenir aux salariés, au titre de leurs primes d'objectifs, ont la fâcheuse tendance à fondre comme neige au soleil lorsqu'au plus haut niveau de l'entreprise, « on » souhaite présenter des

comptes annuels plus attractifs ! L'actionnaire Qatari qui détient désormais 100% de Gfi n'est pas aux commandes du Groupe pour faire de la figuration : il faut par tous moyens améliorer le résultat !

D'arasement en arasement, le montant de rémunération variable qui finit par tomber dans la poche du salarié est souvent bien maigrichon !

Sans compter le parcours du combattant pour obtenir les éléments chiffrés permettant, en toute indépendance, et conformément aux textes, de calculer individuellement et avec exactitude, le montant de PO dû.

Nous encourageons donc tous nos collègues qui auraient des difficultés à obtenir le versement de leur PO, à se rapprocher de notre équipe afin d'examiner ensemble les actions à mener auprès de la Direction, dans un 1^{er} temps !

***A noter* : tous les salariés qui ont pris conseil auprès des représentants CFE-CGC ont obtenu leur dû !**

Témoin d'une personne en situation d'épuisement professionnel (SEP ou « Burn-Out »): que faire ?

Que risque une personne victime d'épuisement professionnel ?

Le risque, si la situation de pré-épuisement perdure est que la personne s'effondre. Il s'agit du moment où elle craque : crise d'angoisse, suivie de plusieurs semaines ou mois d'arrêt de travail, AVC, suicide ...

L'effondrement fait suite à une longue période pendant laquelle la personne a été soumise à un stress quasi permanent (stress chronique). Or pour faire face au stress, le corps sécrète une hormone (le cortisol) génératrice de dégâts cognitifs : perte d'une partie de sa capacité à mémoriser, à se concentrer, à analyser ... Qui plus est, la personne retrouvera difficilement ces capacités qu'elle a perdues.

Vous l'aurez compris : il faut dès lors agir pour l'aider, et le plus tôt possible !



Pour tout savoir sur le SEP (burn-out), consultez et téléchargez la nouvelle version du guide **CFE-CGC** « pour mieux prévenir le syndrome d'épuisement professionnel ». Guide pratique de sensibilisation, il décrypte les principales étapes qui y mènent : **plaisir au travail, surmenage, acharnement, désillusion, et effondrement.**

******* Dernière minute *******

Le syndicat SOLIDAIRES Informatique (ex SUD Groupe Gfi) saisit le Tribunal d'Instance de Saint Ouen d'une demande d'annulation de l'élection de certains élus !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que SOLIDAIRES Informatique a engagé, notamment dans le CSE Auvergne-Rhône-Alpes, une action judiciaire visant à **annuler l'élection de 2 élus CFE-CGC et d'une élue CFTC !**

Pourquoi ?

Concernant les 2 élus CFE-CGC... parce que ce sont des hommes, et concernant l'élue CFTC... parce qu'elle est une femme !

En effet, la loi prévoit désormais une alternance du sexe des candidats sur les listes, dans le respect de la proportion hommes/femmes du périmètre concerné.

Tous les syndicats seront confrontés un jour à l'impossibilité de respecter cette contrainte imposée par la loi car les salariés qui acceptent de s'engager sont peu nombreux. **Il y a donc un accord tacite parmi les syndicats de ne pas engager de contestation dans ce cas.**

Il fallait un mouton noir, le voilà ! Décidément la pluralité syndicale n'est pas du goût de SOLIDAIRES Informatique. **Les masques tombent !**

Cela s'est passé en avril :

Le 5 avril : audience au Tribunal d'Instance de Saint Ouen sur des litiges ayant entaché le 1^{er} tour des élections des CSE dans l'UES

Initialement prévue le 22 mars, l'audience avait été renvoyée par le juge, au 5 avril car la Direction avait déposé ses conclusions...le 21 mars après 18H empêchant ainsi les Organisations Syndicales demandeuses, de répondre aux arguments avancés.

Pour mémoire FO et SNITEC demandaient l'annulation de toutes les élections des 8 établissements de l'UES.

La CFE-CGC quant à elle, et de manière totalement indépendante des syndicats ci-dessus, demandait l'annulation des élections dans 4 établissements (Grand Ouest, Sud Ouest, Méditerranée et Nord).

En effet, un incident majeur (inaccessibilité complète de la plate-forme de vote pendant 1H15, à 2H de la clôture du scrutin) au moment où la participation était à son maximum de toute la période, avait privé **plusieurs centaines de salariés d'exercer leur droit de vote**, ce qui s'était traduit pour la CFE-CGC, par la non atteinte du seuil de représentativité dans 4 établissements (10% des suffrages), mais aussi pour toutes les autres Organisations syndicales ayant présenté des listes de candidats, par des scores minorés !

Pour la CFE-CGC, il n'était pas admissible qu'un incident d'une telle gravité (il s'agit tout de même d'une atteinte à la liberté fondamentale de voter !) fût caché aux salariés par la Direction, cette dernière n'ayant même pas eu la politesse élémentaire de leur présenter des excuses pour le désordre induit !

En matière électorale, les moyens de recours sont limités : il faut apporter la preuve chiffrée du préjudice subi. La CFE-CGC s'y est attelée en reconstituant une analyse graphique du nombre de votants 1/2H par 1/2H tout au long des 7 J du scrutin.

Le 16 avril : décision du Tribunal d'Instance

Il annule les deux tours des élections des établissements Gfi Informatique Grand Ouest et Sud Ouest. Toutes les autres demandes sont rejetées.

Ce qui établit les limites de l'exercice : quand il manque une seule voix pour atteindre le seuil de représentativité (cas des établissements Grand Ouest et Sud Ouest), le préjudice est établi, quand il en manque 6 ou 7 (Nord, et Méditerranée), il ne l'est plus. **Dont acte !**

Le 24 avril : signature d'un accord unanime (CFDT, CFE-CGC, CFTC et SOLIDAIRES Informatique) pour assurer la continuité des instances de représentation du personnel dans les établissements Grand Ouest et Sud Ouest, jusqu'aux nouvelles élections

Le rétablissement des anciennes instances a été scellé par un accord unanime de sorte que les salariés ne soient pas impactés dans la période intercalaire (continuité des Œuvres sociales, rétablissement du CHSCT et des DP...).

Le 25 avril : notification du jugement

La négociation du PAP (Protocole d'accord préélectoral) peut démarrer : les 10 Organisations syndicales de l'UES se réuniront le 14 mai pour fixer les modalités des élections des CSE Grand Ouest et Sud Ouest, en juin 2019.

Prévisions pour mai :

Le 1^{er} mai :



Le 14 mai : négociation du PAP (Protocole d'accord préélectoral) pour l'élection des CSE Grand Ouest et Sud Ouest

Les 10 Organisations syndicales présentes dans l'UES Gfi Informatique : CFE-CGC, CFDT, CFTC, SOLIDAIRES Informatique, CGT, FO, SNITEC, SNT, UNSA et ALLIANCE SOCIALE se retrouveront ensemble avec la Direction pour organiser les élections des 2 établissements cités : appel à candidatures, dates du 1^{er} tour, le cas échéant du 2nd tour, périodes d'ouverture des scrutins.

Le 21 mai : réunion du Conseil de surveillance du FCPE GFI INFORMATIQUE EXPANSION

Le 22 mai : réunion du CCE de l'UES

Le CSE central n'étant pas encore en place, du fait que SOLIDAIRES Informatique refuse la proposition des 3 autres Organisations syndicales (CFE-CGC, CFDT et CFTC) quant aux modalités de désignation de ses membres, le CCE est prorogé, désormais jusqu'aux élections des CSE Grand Ouest et Sud Ouest.

A l'ordre du jour, notamment, la présentation des comptes 2018 par le PDG, avant la tenue de l'AG de Gfi Informatique le 7 juin 2019.

Le 28 mai : réunion de la commission prévoyance/Santé

Le courtier de la Direction, le Cabinet ADDING, présentera les résultats économiques 2018 de la Mutuelle Santé de Gfi et les conséquences du plan « 100% Santé » décidé par le gouvernement, sur son équilibre.

En effet, l'obligation légale de prise en charge à 100% de certaines prestations en dentaire, optique et audioprothèse, pourrait entraîner un déficit de la mutuelle Gfi, dans les années à venir.

La CFE-CGC sera très vigilante et veillera à ce que ces mesures ne soient pas le prétexte à des augmentations de cotisations qui pourraient être souhaitées par l'assureur GENERALI, de manière très opportuniste.

Les 16, 17, 20, 21, 27, 28 et 29 mai : préparation des élections des CSE Grand Ouest et Sud Ouest

Une délégation CFE-CGC ira à la rencontre des salariés des sites du Grand Ouest et du Sud Ouest.

Les dates précises sont en cours de planification et seront publiées au plus vite sur notre site WEB : <http://gfi.fieci-cfecgc.org/>



rejoignez la CFE-CGC : adhérez en ligne !

Prenez contact avec vos représentants **CFE-CGC** !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Informatique		
IDF	Katia LESPINE Bruno DAVID Olivier MAULMY Ludovic BOULLIN	☎ 06 49 57 18 48 ☎ 06 60 99 28 16 ☎ 06 74 14 53 45 ☎ 06 76 28 46 99
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 06 60 14 82 33
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	☎ 06 74 14 53 45
SUD OUEST	Dominique CASTELLE-BANIS	☎ 06 64 64 74 76
Gfi Progiciels		
Lyon Tangram ex-Ordirope	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92
La Défense ex-ITN	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92
Hors UES		
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGERVÉ Najib EL CADI	☎ 06 09 10 04 62 ☎ 06 62 16 95 08
ADDSTONES	Vinh Bao NGUYEN	☎ 06 41 73 23 56

<http://gfi.fieci-cfecgc.org>

 Alina Tortochaut

cgcgfi@free.fr

Port : 06 83 09 41 92

 @cgcgfi

